Sarreguemines (57) : un homme condamné à 5 mois ferme pour avoir tabassé et sérieusement blessé un couple de lesbiennes, il a prétendu qu'elles l'avaient traité de "sale arabe"

06/04/2022 à 10h12



(…) Mais alors que les femmes s'arrêtent sur un parking, la voiture du prévenu se gare à côté de la leur. Il en sort et le ton monte avec la passagère, qui sort également. Puis brusquement, l'homme referme la portière sur le bras de la victime.

S'ensuit une bagarre confuse et violente. La conductrice intervient pour aider sa petite amie mais se retrouve projetée au sol. Le passager du prévenu arrive également. Le couple reçoit plusieurs coups.

Deux femmes traumatisées

Les victimes reçoivent sept et quarante-deux jours d'ITT. Au tribunal, l'une porte une minerve, l'autre a le bras dans le

plâtre. Mais à la barre, le prévenu nie en bloc, il conteste même s'être arrêté en voiture, alors que les images de vidéosurveillance le prouvent.

Selon lui, tout a commencé car les deux femmes l'auraient traité de « sale arabe » au moment de le doubler. « Votre passager, dont la déposition vous épargne pourtant largement, dit qu'il n'a rien entendu de tel », répond la présidente Catherine Bruère.

« Je n'ai rien fait ! martèle le prévenu. C'était un accident, ce sont elles qui m'ont poussé ». « Je conçois qu'il existe de très bonnes comédiennes, mais moi, je vois deux personnes traumatisées, qui ont reçu un déferlement de violence », rétorque la présidente.

Sur leur banc, l'une des victimes paraît totalement anesthésiée, quand l'autre ne cesse de pleurer, en silence. « Il nous a brisées », souffle-t-elle. Dans l'assistance, la famille du prévenu enrage. « Elles en font trop, c'est n'importe quoi », râle sa future ex-femme.

L'homme, incarcéré depuis les faits, est condamné à dix mois de prison, dont cinq avec sursis.

(…)

L'Est Républicain

(Merci à ZOZZ)